

Luxembourg, le 27 juillet 2021

**Objet : Projet de règlement grand-ducal<sup>1</sup> fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général (5862JLI).**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
(20 juillet 2021)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de de fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

L'ensemble des mesures réglementaires telles que proposées a vocation à s'appliquer à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

### *Remarque préliminaire :*

La Chambre de Commerce prend note que la procédure d'urgence est invoquée afin de garantir la publication du règlement grand-ducal avant la rentrée scolaire 2021/2022. Selon les explications fournies dans l'exposé des motifs, les agents en charge d'élaborer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général ont dû pourvoir prioritairement à la gestion de la crise et n'ont, de ce fait, pas pu finaliser les grilles horaires en temps utile.

Les changements majeurs apportés aux grilles horaires de l'enseignement secondaire général concernent :

- l'inscription du luxembourgeois dans les grilles horaires des classes de quatrième ;
- l'ajout des grilles horaires pour les classes de première, notamment pour les sections « *finance* », « *marketing, médias et communication* » et « *architecture, design et développement durable* » ;
- la modification des codes classes de l'Ecole Nationale pour Adultes (ENAD) ;
- l'intégration d'un volet professionnel en atelier scolaire pour les classes 5BA<sup>2</sup> ;
- la réduction du volet professionnel en atelier scolaire ainsi que l'intégration d'une leçon d'orientation pour les classes 5AV<sup>3</sup> ;

<sup>1</sup> [Lien vers le texte du projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

<sup>2</sup> La finalité de la classe 5BA est l'intégration des apprenants dans la formation professionnelle.

<sup>3</sup> La finalité de la classe 5AV est l'intégration des apprenants à des apprentissages avec des critères d'accès plus élevés ou la préparation aux formations de technicien ainsi qu'au régime technique.

- l'ajout de la grille horaire de la classe CLIJA2-2<sup>4</sup> avec une augmentation du volume horaire hebdomadaire du luxembourgeois de 4 à 6 leçons afin de favoriser une meilleure intégration des apprenants au marché du travail.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant au projet de règlement grand-ducal sous avis.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

JLI/ NMA

---

<sup>4</sup> CLIJA : Classe d'intégration jeunes adultes